



Vais je continuer a toucher ma pension alimentaire si je me marie

Par **Jessica69100_old**, le **16/09/2007** à **22:04**

Bonjour, rnIl y a trois ans, ma mère m'a mise à la porte de chez elle. A la suite de cela, elle a été condamnée par un tribunal à me verser une pension alimentaire car je suis encore en études.rnA l'heure actuelle, je commence ma dernière année d'étude et je ne travaille donc pas car je ne peux pas conjuguer études et travail. Ma situation est donc identique a celle qui avait été constatée par le tribunal il y a trois ans. Un changement important va cependant intervenir dans ma vie : je vais épouser en février 2008 l'homme avec qui je vis depuis que ma mère m'a mise dehors. Ce mariage peut-il donner le droit à ma mère de stopper le versement de ma pension alimentaire ? Je me pose cette question car comme je vous l'ai déjà dis, ma situation financière ne changera pas et a l'époque, le tribunal avait déjà pris en compte les revenus de mon conjoint qui n'ont eux non pas plus pas évolué... rnCordialement